

Département

Haute-Loire

Arrondissement

Le Puy-en-Velay

Commune

MOUDEYRES

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
10 NOVEMBRE 2025 A 20H30**

*Effectif légal du conseil municipal : 9*

*Nombre de conseillers présents : 6*

*Date de convocation : 03.11.2025*

*Secrétaire de séance : CELLE Éric*

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 septembre 2025
2. Déneigement 2025-2026
3. Convention pour divers travaux d'entretien
4. Transfert des biens de section à la commune

**QUESTIONS DIVERSES**

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

	CELLE Éric	GENTES Laurent
	CHANAL Fabrice	GRAIL Jérôme
	DESCAMPS Véronique	PERBET Yoann

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : DALENS Gérard, GIROUD Florence, ROUSSET Cédric

**1. Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 15 septembre 2025**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025.**

**2. Déneigement 2025-2026**

Pour l'hiver 2025-2026, l'entreprise RIBES TP propose d'intervenir aux mêmes conditions que l'hiver dernier, soit 80 € HT de l'heure avec un forfait mensuel de 20h. La campagne de déneigement débutera le 15 novembre prochain.

Fabrice Chanal reste le « référent » pour le déclenchement des interventions de déneigement.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de faire appel à l'entreprise Ribes TP pour le déneigement des voies communales sur la période du 15 novembre 2025 au 15 mars 2026. Le principe d'un forfait mensuel de 20 heures sera conservé avec un prix horaire de 80 € HT.**

### **3. Convention pour divers travaux d'entretien**

Monsieur Laurent Gentes ne participe pas au débat et au vote du point 3.

Comme l'année précédente, le conseil municipal souhaite faire appel à Monsieur Philippe Gentes pour réaliser certains travaux tout au long de l'année tels que du débroussaillage ou du déneigement sur la voirie communale aux endroits inaccessibles par l'entreprise Ribes. Le taux horaire est inchangé à 50€/heure.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité d'établir une convention avec Monsieur Philippe Gentes pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et autorise le Maire à signer cette convention.**

### **3. Transfert des biens de section à la commune**

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe quatre sections sur la commune de Moudeyres :

- Section de Moudeyres ;
- Section de Galamandier ;
- Section de la Viallette ;
- Section de Chabannes.

Il n'existe aucune commission syndicale pour ces quatre sections. En l'absence de revenus, les charges liées à ces sections sont supportées par le budget principal de la commune et notamment le paiement des impôts fonciers (depuis plus de trois années).

En application de l'article L.2411-12-1 du CGCT, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de transférer en totalité les biens, droits et obligations de ces quatre sections dans le domaine de la commune.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le transfert des sections à la commune et demande au représentant de l'Etat de prononcer ce transfert.**

### **Questions diverses**

- Arbre de Noël : il se tiendra le samedi 13 décembre 2025 à la Chaumière Gourmande.
- Ecole Lantriac : des parents d'enfants scolarisés dans le privé à Lantriac ont sollicité la commune pour une participation financière aux frais de cantine. Le conseil est favorable à une participation à l'identique de ce qui est fait pour l'école de Laussonne.
- Vente de l'école : le conseil est favorable à la vente de l'école en suivant l'estimation qui a été faite par l'agence du Plateau.
- Logements du presbytère : les deux logements sont libres, des devis vont être demandés pour lancer leur rénovation et faire les demandes de subventions avant la fin de l'année (DETR).
- Rénovation du clocher : le lancement de la collecte aura lieu le 14 novembre.

- Ferme Perrel : rendez-vous est pris le 11 novembre à 14h pour poser une bâche de protection sur le bâtiment.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55*

*Le Maire*  
Laurent GENTES



*[Handwritten signature over the stamp]*

*Le secrétaire de séance*

